

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20250331_P_057
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture – Patrimoine

Objet : Signature d'un avenant à la convention avec « ARMELLE DROUIN », l'autrice et illustratrice de bandes dessinées pour 7 ateliers au bénéfice des enfants de 7 à 12 ans sur toutes les communes du territoire.

Décision en complément de la décision N°20250226_P_036

Le Président,

N° 20250331_P_057

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Armelle DROUIN / ARMELLE
8 Rue du 29 Brumaire
42100 SAINT-ETIENNE

N° SIRET : 490 164 878 00020

Pour l'organisation de 7 ateliers avec l'autrice et illustratrice de bandes dessinées « ARMELLE ». Elle rencontrera les élèves des écoles du territoire, répondra à leurs questions sur son métier et les accompagnera dans l'élaboration de BD.

Changement de Dates : Du Mardi 13 au Vendredi 16 Mai

Durée : 4 jours

Lieux : Toutes les communes du territoire

Public : Enfants de 7 à 12 ans

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Ou sous-préfecture

Le :

Montant : Le montant reste inchangé

2291€ TTC frais de déplacement inclus

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 31 Mars 2025,

Le Président,

Fredéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250331-20250331_P_057-AU
Reçu le 09/04/2025